

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 21 mars 2012

Le vingt et un mars deux mil douze, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Maximin, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de son maire, René Pois-Pompée. Les convocations ont été envoyées le seize mars deux mil douze.

Membres en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 13 Procuration : 1 Votants : 14.

Odile Chabert est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du neuf décembre deux mil onze est adopté à l'unanimité.

SOMMAIRE

Finances : comptes administratifs 2011 ; comptes de gestion 2011 ; affectation des résultats 2011 ; tarifs 2012 (commune, fêtes de la Tour, eau, assainissement) ; taxes 2012 ; budgets primitifs 2012 ; attribution des subventions aux associations communales ; remboursement Vive l'école (piscine) ; acquisition du foncier des périmètres de protection immédiate des captages ; acquisition de la parcelle B 1991 (ENS marais d'Avallon) ; demande de soutien financier pour l'acquisition de la parcelle B 1991 sur le site du marais d'Avallon ; avenant n° 1 au marché de travaux coordonnées en eau potable, assainissement eaux pluviales, assainissement eaux usées et réseaux secs sur le hameau Les Bruns.

Travaux : travaux coordonnés Les Rojons : approbation de l'avant-projet sommaire ; travaux coordonnés Les Rojons : approbation de l'avant-projet sommaire du syndicat des énergies du département de l'Isère (SÉDI) ; travaux coordonnés Répidon : approbation de l'avant-projet sommaire ; travaux coordonnés Répidon : approbation de l'avant-projet sommaire du SÉDI ; travaux en forêt communale.

Ressources humaines : Tour d'Avallon : création d'un poste d'adjoint administratif pour la saison 2012 ; Création et constitution de la commission Ressources humaines.

Urbanisme : Information : révision du classement sonore des voies de transports terrestres.

Intercommunalité : SÉDI : désignation du délégué de la commune et de son suppléant ; *retiré de l'ordre du jour* : SÉDI : convention de transfert ; communauté de communes du pays du Grésivaudan (CCPG) : rapport d'activités 2010 ; CCPG : avis de la commune sur le programme local de l'habitat (PLH).

Compte rendu d'exercice des délégations du conseil au maire.

Informations diverses.

Finances*1 - Budget communal - compte administratif 2011*

Monsieur Gilbert présente le compte administratif de la commune, considérant que monsieur le maire a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2011, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif, monsieur Gilbert propose de fixer les résultats des différentes sections comme suit :

<i>Fonctionnement</i>	Recettes	1 449 748,92 €
	Excédent 2010	197 684,15 €
	Dépenses	1 301 414,69 €
	Excédent	346 018,38 €
<i>Investissement</i>	Recettes	1 115 177,39 €
	Dépenses	410 029,77 €
	Déficit 2010	196 593,84 €
	Excédent	508 553,78 €

Sous la présidence de monsieur Gilbert, désigné à cet effet, en l'absence du maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif de la commune et déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes.

2 - Budget de l'eau - compte administratif 2011

Monsieur Gilbert présente le compte administratif du service de l'eau, considérant que monsieur le maire a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2011, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif, monsieur Gilbert propose de fixer les résultats des différentes sections comme suit :

<i>Exploitation</i>	Recettes	75 937,98 €
	Excédent 2010	15 389,44 €
	Dépenses	64 760,15 €
	Excédent	26 567,27 €
<i>Investissement</i>	Recettes	178 660,81 €
	Excédent 2010	21 319,02 €
	Dépenses	93 848,26 €
	Excédent	106 131,57 €

Sous la présidence de monsieur Gilbert, désigné à cet effet, en l'absence du maire, le conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte administratif du service de l'eau et déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes.

3 - Budget de l'assainissement - compte administratif 2011

Monsieur Gilbert présente le compte administratif du service de l'assainissement, considérant que Monsieur le maire a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2011, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif, monsieur Gilbert propose de fixer les résultats des différentes sections comme suit :

<i>Exploitation</i>	Recettes	141 063,87 €
	Dépenses	67 137,73 €
	Déficit 2010	2 181,37 €
	Excédent	71 744,77 €
<i>Investissement</i>	Recettes	78 526,00 €
	Excédent 2010	93 864,28 €
	Dépenses	111 033,80 €
	Excédent	61 356,48 €

Sous la présidence de monsieur Gilbert, désigné à cet effet, en l'absence du maire, le conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte administratif du service de l'assainissement et déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes.

4 - Comptes de gestion 2011

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs et après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans des exercices précédents, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice ;
- statuant sur l'exécution des budgets de la commune, de l'eau, de l'assainissement ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

le conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, les comptes de gestion dressés par le trésorier.

5 - Budget communal - affectation des résultats 2011

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de se prononcer sur l'affectation des résultats 2011.

Le compte administratif 2011 de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 346 018,38 € et un excédent d'investissement de 508 553,78 €. Les restes à réaliser 2011 s'élèvent à 188 163,80 € (en dépenses : 178 426,12 € au compte 2011 et 9 737,68 € au compte 202).

À l'unanimité, les membres du conseil municipal décident le report de l'excédent de fonctionnement (R 002), soit la somme de 346 018,38 €, et le report de l'excédent d'investissement (R 001), soit la somme de 320 389,98 €.

6 - Budget de l'eau - affectation des résultats 2011

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de se prononcer sur l'affectation des résultats 2011.

Le compte administratif 2011 du service de l'eau fait apparaître un excédent d'exploitation de 26 567,27 € et un excédent d'investissement de 106 131,57 €. Les restes à réaliser 2011 s'élèvent à 83 238,47 € (en dépenses, compte 2315).

À l'unanimité, les membres du conseil municipal décident le report de l'excédent d'exploitation (R 002), soit la somme de 26 567,27 €, et le report de l'excédent d'investissement (R 001), soit la somme de 22 893,10 €.

7 - Budget de l'assainissement - affectation des résultats 2011

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de se prononcer sur l'affectation des résultats 2011.

Le compte administratif 2011 du service de l'assainissement fait apparaître un excédent d'exploitation de 71 744,77 € et un excédent d'investissement de 61 356,48 €. Les restes à réaliser 2011 s'élèvent à 106 657,98 € (en dépenses, compte 2315).

À l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'affecter, compte tenu des restes à réaliser dépenses, la somme de 45 301,50 € en investissement (R 1068), et la somme de 26 443,27 € en exploitation (R 002).

8 - Budget communal - tarifs 2012

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal doit se déterminer sur les différents tarifs applicables en 2012.

L'assemblée décide, **à l'unanimité**, de fixer les tarifs 2012 comme suit :

Salle polyvalente (inchangés par rapport à 2010)

	Habitants de la commune	Autres
caution	460,00 €	460,00 €
repas	230,00 €	460,00 €
autre (apéritif)	115,00 €	230,00 €
associations	gratuit	selon le cas

Cimetière (répartition : 2/3 pour la commune, 1/3 pour le CCAS - inchangés par rapport à 2010)

Concession

10 ans	25,00 € / m ²	soit 50,00 €
30 ans	62,50 € / m ²	soit 125,00 €
50 ans	105,00 € / m ²	soit 210,00 €

Columbarium

50 ans (deux cases) 1 000,00 €.

Tour d'Avallon (inchangés par rapport à 2009) :

adulte 2,50 €
 enfant (moins de 10 ans) gratuit.

9 - Fêtes de la Tour - tarifs 2012

Monsieur le maire précise qu'à l'occasion des Fêtes de la Tour du dimanche 27 mai, la tour d'Avallon pourra être visitée et un vide-greniers sera organisé. Ce dernier sera ouvert aux particuliers et aux professionnels, ainsi qu'à des exposants.

Le conseil municipal, **à l'unanimité** :

– fixe le tarif de visite de la tour d'Avallon à 1,00 € (tarif réduit) ;

- fixe les tarifs suivants pour les particuliers et les professionnels du vide-greniers :
 - réservation de base (2,5 ml) 5,00 €,
 - réservation de ml supplémentaire 3,00 € le ml supplémentaire,
 - location de table (2,3 m) 5,00 € par table ;
- décide que la participation des exposants du vide-greniers sera gratuite ;
- charge monsieur le maire de poursuivre toutes les démarches utiles.

10 - Taxes 2012

L'assemblée fixe, **par 13 voix pour, 1 voix contre**, les taux 2012 comme suit, avec une augmentation équivalente à l'augmentation du coût de la vie (+ 2,5 %) :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision	Variation de taux (N-1)	Produit voté par le conseil municipal
Taxe d'habitation	785 800	7,62 %	+ 2,56	59 877,96 €
Taxe foncière bâti	532 300	18,26 %	+ 2,53	97 197,98 €
Taxe foncière non bâti	21 500	54,73 %	+ 2,51	11 766,95 €
TOTAL	1 339 600			168 842,89 €

11 - Budget de l'eau - tarifs 2012

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal doit se déterminer sur les différents tarifs applicables en 2012.

L'assemblée décide, **par 13 voix pour, 1 voix contre**, de fixer les tarifs 2012 comme suit, avec une augmentation équivalente à l'augmentation du coût de la vie (+ 2,5 %) :

- eau 1,49 € le m³ ;
- location compteur 20,00 € par compteur ;
- gros compteur tarif location d'un compteur × nombre de compteurs reliés au gros compteur.

12 - Budget de l'assainissement - tarifs 2012

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal doit se déterminer sur les différents tarifs applicables en 2012.

L'assemblée décide, **par 13 voix pour, 1 voix contre**, de fixer le tarif 2012 comme suit, avec une augmentation équivalente à l'augmentation du coût de la vie (+ 2,5 %) :

- assainissement 1,34 € le m³.

13 - Budgets primitifs 2012

Les budgets primitifs sont adoptés, **à l'unanimité**, comme suit :

Commune :

<i>Fonctionnement</i> :	Recettes	651 646,00 €
	Excédent 2011	346 018,38 €
	Dépenses	997 664,38 €
<i>Investissement</i>	Recettes	380 793,33 €
	Excédent 2011	320 389,98 €
	Dépenses	513 019,51 €
	Restes à réaliser 2011	188 163,80 €.

Service de l'eau :

<i>Exploitation</i>	Recettes	83 885,00 €
	Excédent 2011	26 567,27 €
	Dépenses	110 452,27 €
<i>Investissement</i>	Recettes	184 628,00 €
	Excédent 2011	22 893,10 €
	Dépenses	124 282,63 €
	Restes à réaliser 2011	83 238,47 €.

Service de l'assainissement :

<i>Exploitation</i>	Recettes	187 595,00 €
	Excédent 2011	26 443,27 €
	Dépenses	214 038,27 €
<i>Investissement</i>	Recettes	255 671,10 €
	Dépenses	103 711,62 €
	Déficit 2011	45 301,50 €
	Restes à réaliser 2011	106 657,98 €.

L. Paquet, J.-P. Chenevier et A. Aguetzaz ne prennent pas part au vote, ce qui ramène à 11 le nombre des votants.

14 - Attribution des subventions aux associations communales

Pour l'année 2012, le conseil municipal décide d'attribuer, **par 10 voix pour, 1 voix contre**, une subvention de fonctionnement aux associations communales en règle vis-à-vis de la législation, d'un montant de :

- 200,00 € pour chacune des associations suivantes: l'ACCA, Vive l'école et Vivre à Saint-Maximin ;
- 230,66 € pour le Club des Cygnes de la Tour au regard de l'organisation du Téléthon ;
- 330,00 € pour l'Association sportive de Saint-Maximin au regard de l'organisation des Fêtes de la Tour 2011 ;
- 300,00 € pour la coopérative scolaire.

L. Paquet, J.-P. Chenevier et A. Aguetzaz prennent à nouveau part au vote, ce qui porte à 14 le nombre des votants.

15 - Remboursement Vive l'école (piscine)

Les élèves de maternelle, CP et CE ont bénéficié de l'utilisation du bassin du centre nautique intercommunal de la CCPG pour dix séances de piscine, du 12 septembre au 2 décembre 2011.

Ces séances ont également nécessité la présence d'un maître-nageur sauveteur (MNS) supplémentaire.

La commune s'est acquittée du montant des séances et de la mise à disposition du MNS supplémentaire, pour un montant total de 874,00 € pour l'association de parents d'élèves Vive l'école.

Le conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le remboursement par l'association Vive l'école qui a décidé de prendre en charge financièrement le coût total de cette activité.

16 - Acquisition du foncier des périmètres de protection immédiate des captages

Le préfet de l'Isère a déclaré d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau et de mise en conformité et de création des périmètres de protection des captage de La Serve (arrêté 2011301-0014), du Grand Pré (arrêté 2011301-0015), de La Combe (arrêté 2011301-0014), du Crêt (arrêté 2011301-0017) et du Rossan (arrêté 2011301-0018).

L'article sept de ces arrêtés préfectoraux précise que les terrains inclus dans le périmètre de protection immédiate des captages « devront être acquis, si tel n'était pas le cas, par la commune de Saint-Maximin et demeurer sa pleine et entière propriété ».

À ce jour, la commune est déjà propriétaire des terrains inclus dans le périmètre de protection immédiate des captages de La Serve et Le Grand Pré.

Les parcelles à acquérir par la commune sont donc les suivantes :

Parcelles	Lieu-dit	Zonage POS	Surface	Propriétaire
B 1599	La Combe	ND	95,45 a	M ^{me} Nicole Rebuffet
B 1735	Le Rossan	ND	6,20 a	M. et M ^{me} Marcel Gervason
B 1736	Le Rossan	ND	9,90 a	M. et M ^{me} Marcel Gervason
B 1737p	Le Rossan	ND	864 m ² sur 56,20 a	M. Thomas Michaud
B 1766p	Le Rossan	ND	360 m ² sur 46,40 a	M. et M ^{me} Marcel Gervason
A 345p	Le Crêt	ND	754 m ² sur 36,36 a	Consorts Murgier
A 351p	Le Crêt	ND	196 m ² sur 9,20 a	Consorts Zacharie
A 355p	Le Crêt	ND	1 862 m ² sur 39,70 a	M. Gilles Goudin

Une estimation de France Domaine a été réalisée (reçue en date du 16 mai 2011), le montant s'élève à 4 558 €.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- décide d'acquérir ces parcelles ;
- charge monsieur le maire d'accomplir toutes les formalités afférentes.

17 - Acquisition de la parcelle B 1991 (ENS marais d'Avallon)

Monsieur le maire indique que la parcelle B 1991, située sur l'espace naturel du marais d'Avallon (SL151), est en vente :

Parcelles	Lieu-dit	Zonage POS	Surface	Propriétaire
B 1991	Le Chêne La Roche et Le Vivier	ND	763 m ²	M. Hervé Louis

Monsieur le maire rappelle la délibération du 27 mars 2009 adressée au conseil général de l'Isère pour la signature de la convention d'intégration du site du marais d'Avallon au réseau des ENS isérois (convention ENV-2009-0029). Son article « 3-Engagements de la commune » précise notamment que « La commune est responsable de la constitution, de l'entretien et de la gestion du site labellisé. À ce titre, elle met en œuvre sous sa maîtrise d'ouvrage et sous sa responsabilité les acquisitions foncières ».

Une estimation de France Domaine est en cours.

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- décide d'acquérir cette parcelle ;
- charge monsieur le maire d'accomplir toutes les formalités afférentes.

En ce qui concerne le marais d'Avallon, Françoise De Bock précise qu'une étude est en cours sur la rainette verte en vue, éventuellement, de la réimplanter.

Un travail est actuellement mené pour la mise à jour de l'étude ancienne sur la faune et la flore communale.

Des travaux devraient démarrer à l'automne : création d'une clairière, élimination des arbres morts. Une mare est prévue dans la partie supérieure du marais d'Avallon.

Enfin, monsieur le maire a pris un arrêté de circulation pour la nouvelle route d'Avallon, fermée à la circulation pour la période allant du 1^{er} mars au 15 avril 2012 inclus, entre 19 heures et 5 heures du matin, pour faciliter la migration des amphibiens vers les sites favorables à leur reproduction (mares, étangs, fossés humides, etc.).

18 - Demande de soutien financier pour l'acquisition de la parcelle B 1991 sur le site du marais d'Avallon

Monsieur le maire rappelle la délibération en date du 21 mars 2012 pour l'acquisition de la parcelle B 1991 et la délibération du 27 mars 2009 adressée au conseil général de l'Isère pour la signature de la convention d'intégration du site du marais d'Avallon au réseau des ENS isérois (convention ENV-2009-0029). Son annexe « 3-Aides financières du département pour les espaces naturels sensibles d'intérêt local » précise que le conseil général peut apporter son aide financière pour l'acquisition de terrains.

Le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- sollicite une subvention du conseil général pour l'achat de parcelles sur l'espace naturel sensible du marais d'Avallon (SL151) :
 - parcelle 1991 section n° B pour une superficie de 763 m² pour un montant total de 1 100 € (frais de notaire inclus) ;
- charge monsieur le maire de transmettre au conseil général l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier (promesse de vente, plan cadastral).

19 - Avenant n° 1 au marché de travaux coordonnées en eau potable, assainissement eaux pluviales, assainissement eaux usées et réseaux secs sur le hameau Les Bruns

Monsieur le maire présente les modifications introduites par le présent avenant :

- article 1 - création d'un réseau pluvial : lors de la phase travaux, la commune a constaté la vétusté de son réseau pluvial au droit de la grange « Panerio » ainsi que sur la descente en direction du ruisseau. Un passage caméra a été demandé par la commune pour vérifier l'état de la conduite qui s'est avéré en mauvais état. La commune souhaite donc remplacer ce réseau par un nouveau de même diamètre (ø 500 au droit de la grange et ø 160, 200, 250 et 315 sur la descente avec des grilles pluviales). À cela s'ajoute l'assainissement de la voirie de l'autre côté du ruisseau avec seulement quelques grilles à

proximité du ruisseau. La commune a donc décidé d'assainir complètement la voirie en intégrant un réseau pluvial en direction du ruisseau et des grilles pluviales.

Au final, ces travaux supplémentaires se traduisent par une plus value financière de 19 224,63 € HT ;

- article 2 - extension des réseaux : afin de limiter au maximum le nombre de regards sur la voirie en direction des Rojons, la commune souhaite étendre la zone de travaux sur trente mètres linéaires et intégrer une ventouse à la place d'une purge et d'une vanne sur le réseau d'eau potable. L'extension du réseau d'assainissement eaux usées permet également de raccorder une boîte supplémentaire (réseau en attente des travaux sur Les Rojons). S'ajoute l'extension de tous les réseaux secs (électricité, télécom et éclairage public). Un candélabre supplémentaire a également été rajouté au projet. Ces travaux nécessaires engendrent également un surplus d'enrobé.

Au final, ces travaux supplémentaires se traduisent par une plus value financière de 24 901,64 € HT ;

- article 3 - travaux supplémentaires et modification d'articles : aucun candélabre n'était prévu sur l'antenne en direction des Rojons. Au vu de l'enfouissement des réseaux secs, la commune souhaite intégrer un candélabre supplémentaire y compris massif, fourreau et câblage.

L'extension du branchement d'eaux usées s'avère nécessaire en face de la grange « Panerio » car le chemin est public.

Un branchement d'eau potable à également été rajouté. Aucun fourreau n'était prévu dans le marché pour protéger les branchements d'eau potable. 308 mètres linéaires de fourreaux ø 63 et 90 sont nécessaires.

Huit boîtes de branchement doivent également être installées pour reprendre les branchements pluviaux des riverains sur la nouvelle conduite pluviale.

ERDF souhaite remplacer les coffrets de fausse coupure par des coffrets RMBT. La dépose des poteaux ERDF, initialement non compris dans le marché, est également intégrée dans l'avenant.

Au final, ces travaux supplémentaires se traduisent par une plus value financière de 14 857,48 € HT ;

- article 4 - délais : ces travaux supplémentaires ont occasionné quatre semaines de prolongation des délais.

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 19,6 %

Montant HT : 58 983,75 €

Montant TTC : 70 544,57 €

% d'écart introduit par l'avenant : 15,96 %

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 19,6 %

Montant HT : 428 632,82 €

Montant TTC : 512 644,85 €.

La commission d'appel d'offres a donné un avis favorable à cet avenant lors de sa réunion du 20 mars 2012.

Le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- approuve l'avenant n° 1 ;
- charge monsieur le maire d'accomplir toutes les formalités afférentes.

Travaux

20 - Travaux coordonnés Les Rojons : approbation de l'avant-projet sommaire

René Pois-Pompée présente le projet de travaux coordonnés en assainissement (eaux usées, eaux pluviales), eau potable, réseaux secs au hameau Les Rojons, et son dossier technique dressé par B&R Ingénierie Rhône-Alpes, selon sa mission de maîtrise d'œuvre.

Ce projet est estimé à 85 804,50 € HT soit 102 622,18 € TTC.

Le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- approuve le dossier technique dont le devis comprend :

travaux préparatoires	8 500,00 €
réseaux	
terrassment réseaux	16 795,00 €
regards et maçonnerie	3 080,00 €

réseaux d'alimentation en eau potable	
canalisation	8 292,00 €
robinetterie, fontainerie et accessoires	3 378,00 €
branchements	3 305,00 €
réseaux d'assainissement et de drainage	
canalisation	7 588,00 €
branchements	1 374,00 €
remblaiement de tranchée	20 298,80 €
voirie et circulation	10 180,20 €
travaux divers	800,00 €
plans et dossier	2 213,50 €
Total HT	85 804,50 €
TVA 19,6 %	16 817,68 €
Total TTC	102 622,18 €;

- sollicite l'inscription de l'opération au programme de financement de l'État, de la région ou du département pour l'attribution de subventions au taux maximal ;
- charge monsieur le maire de poursuivre toutes démarches utiles tant en vue du financement que de la réalisation du projet, notamment la signature des contrats de prêts et pièces des marchés à intervenir, les dossiers de demande d'autorisation d'exécution et de servitudes éventuels.

21 - Travaux coordonnés Les Rojons : approbation de l'avant-projet sommaire du syndicat des énergies du département de l'Isère (SÉDI)

Suite à notre demande, le SÉDI a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée : **commune de Saint-Maximin - affaire n° 12-052-426 - Aménagement Les Rojons.**

SÉDI - Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1) le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 69 407 €
- 2) le montant total de financement externe serait de 55 945 €
- 3) les frais de maîtrise d'ouvrage du SÉDI, inclus dans le prix de revient, s'élèvent à 3 316 €
- 4) la contribution aux investissements s'élèverait à environ 10 146 €

Afin de permettre au SÉDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SÉDI.

Le conseil ayant entendu cet exposé, **à l'unanimité** :

- prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

prix de revient prévisionnel	69 407 €
financements externes	55 945 €
participation prévisionnelle (frais SÉDI + contribution aux investissements)	13 461 €;
- prend acte de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SÉDI pour 3 316 €.

SÉDI - Travaux sur réseaux France Télécom

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1) le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 16 371 €
- 2) le montant total de financement externe serait de 1 100 €
- 3) les frais de maîtrise d'ouvrage du SÉDI, inclus dans le prix de revient, s'élèvent à 782 €
- 4) la contribution aux investissements s'élèverait à environ 14 489 €

Afin de permettre au SÉDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SÉDI.

Le conseil ayant entendu cet exposé, **à l'unanimité** :

- prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

prix de revient prévisionnel	16 371 €
financements externes	1 100 €
participation prévisionnelle (frais SÉDI + contribution aux investissements)	15 271 €;
- prend acte de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SÉDI pour 782 €.

22 - Travaux coordonnés Répidon : approbation de l'avant-projet sommaire

René Pois-Pompée présente le projet de travaux coordonnés en assainissement (eaux usées, eaux pluviales), eau potable, réseaux secs au hameau de Répidon, et son dossier technique dressé par B&R Ingénierie Rhône-Alpes, selon sa mission de maîtrise d'œuvre.

Ce projet est estimé à 96 312,65 € HT soit 115 189,93 € TTC.

Le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- approuve le dossier technique dont le devis comprend :

travaux préparatoires	10 560,50 €
réseaux	
terrassment réseaux	15 770,00 €
regards et maçonnerie	4 195,00 €
réseaux d'alimentation en eau potable	
canalisation	8 518,00 €
robinetterie, fontainerie et accessoires	2 473,00 €
branchements	4 050,00 €
réseaux d'assainissement et de drainage	
canalisation	4 736,00 €
branchements	1 145,00 €
remblaiement de tranchée	14 389,20 €
voirie et circulation	14 762,45 €
signalisation	650,00 €
travaux divers	13 380,00 €
plans et dossier	1 683,50 €
Total HT	96 312,65 €
TVA 19,6 %	18 877,28 €
Total TTC	115 189,93 €;
- sollicite l'inscription de l'opération au programme de financement de l'État, de la région ou du département pour l'attribution de subventions au taux maximal ;
- charge monsieur le maire de poursuivre toutes démarches utiles tant en vue du financement que de la réalisation du projet, notamment la signature des contrats de prêts et pièces des marchés à intervenir, les dossiers de demande d'autorisation d'exécution et de servitudes éventuels.

23 - Travaux coordonnés Répidon : approbation de l'avant-projet sommaire du SÉDI

Suite à notre demande, le SÉDI a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée : **commune de Saint-Maximin - affaire n° 12-053-426 - Aménagement Répidon.**

SÉDI - Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1) le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 42 066 €
- 2) le montant total de financement externe serait de 13 665 €
- 3) les frais de maîtrise d'ouvrage du SÉDI, inclus dans le prix de revient, s'élèvent à 2 010 €

4) la contribution aux investissements s'élèverait à environ 26 392 €.

Afin de permettre au SÉDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SÉDI.

Le conseil ayant entendu cet exposé, **à l'unanimité** :

- prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :
 - prix de revient prévisionnel 42 066 €
 - financements externes 13 665 €
 - participation prévisionnelle (frais SÉDI + contribution aux investissements) 28 401 € ;**
- prend acte de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SÉDI pour 2 010 €.

SÉDI - Travaux sur réseaux France Télécom

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1) le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 14 905 €
- 2) le montant total de financement externe serait de 1 000 €
- 3) les frais de maîtrise d'ouvrage du SÉDI, inclus dans le prix de revient, s'élèvent à 712 €
- 4) la contribution aux investissements s'élèverait à environ 13 193 €.

Afin de permettre au SÉDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SÉDI.

Le conseil ayant entendu cet exposé, **à l'unanimité** :

- prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :
 - prix de revient prévisionnel 14 905 €
 - financements externes 1 000 €
 - participation prévisionnelle (frais SÉDI + contribution aux investissements) 13 905 € ;**
- prend acte de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SÉDI pour 712 €.

Information est faite sur le choix du futur maître d'œuvre des travaux coordonnés Les Rojons et Répidon (hors réseaux de distribution publique d'électricité et réseaux France Télécom) : ETEC, de Gières.

24 - Travaux en forêt communale

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la demande de l'Office national des forêts (ONF), concernant les coupes à asseoir en 2012 dans la forêt communale soumise au régime forestier.

Le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- demande à l'ONF de bien vouloir procéder pour 2012 au martelage des coupes désignées ci-après ;
- précise la destination de la coupe et le mode de commercialisation :

Coupes à marteler :

Position par rapport à l'aménagement	Parcelles	Destination		Mode de commercialisation pour les coupes vendues				
		Délivrance (volume estimé)	Vente (volume estimé)	Bois sur pied	Bois sur pied UP	Bois façonnés pré vente	Bois façonnés	Bois façonnés contrat
Coupe en retard d'exploitation	parties hautes des parcelles D, E, F		860 m ³					X

La coupe à marteler sera exploitée en bois façonnés en 2012 dans le cadre des ventes groupées et réalisée dans le cadre de l'exploitation groupée ;

- autorise monsieur le maire à signer la convention précisant les conditions de réalisation de cette prestation ;

- donne pouvoir à monsieur le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Information est faite sur les barrières de dégel de la route forestière qui ont été retirées ce jour.

Ressources humaines

25 - Tour d'Avallon : création d'un poste d'adjoint administratif pour la saison 2012

La saison 2012 est fixée du samedi 14 juillet au dimanche 19 août, avec ouverture les samedis, dimanches et jours fériés, de 15 heures à 18 heures, soit 39 heures.

Afin de pouvoir accueillir le public, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de créer un poste d'adjoint administratif pour la durée de la saison 2012.

26 - Création et constitution de la commission Ressources humaines

À l'unanimité, le conseil municipal décide la création d'une commission Ressources humaines composée de Gilbert Kiezer, Emmanuel Gilbert, Jacques Viret, Françoise De Bock, Odile Chabert.

Urbanisme

27 - Information : révision du classement sonore des voies de transports terrestres

Un courrier du 21 novembre 2010 émanant de la préfecture nous informait du déroulement de la consultation relative à la révision du classement sonore des voies de transports terrestres, du 1^{er} décembre 2010 au 28 février 2011.

Le 18 novembre 2011, un arrêté préfectoral n° 2011-322-0005 portant révision du classement sonore a été signé.

Il concerne trois cent quinze communes de l'Isère, ainsi que les maîtres d'ouvrages et les gestionnaires des voies suivants : la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement, les directions interdépartementales des routes, le conseil général de l'Isère, les sociétés autoroutières AREA et ASF pour les routes et la SEMITAG pour les voies de tramway.

En 1999, lors du premier classement sonore des voies, un arrêté avait été pris pour chaque commune concernée ; en 2011, un seul arrêté préfectoral approuve le classement sonore du département de l'Isère, avec deux annexes : l'une synthétise les données par voies, l'autre par commune.

En ce qui concerne notre commune la RD 525B, reliant Pontcharra à Détrier, est classée en catégorie 3, ce qui détermine une protection sonore pour les constructions nouvelles d'une largeur maximale de 100 m des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure.

Afin d'être conforme à l'article 7 de l'arrêté préfectoral n° 2011-322-0005, il convient d'annexer celui-ci au plan d'occupation des sols par arrêté du maire.

Intercommunalité

28 - SÉDI : désignation du délégué de la commune et de son suppléant

Lors de sa séance du 5 décembre 2011, le comité syndical du SÉDI a entériné l'adhésion de notre commune au sein de la structure.

Il convient donc de désigner un délégué de la commune et de son suppléant.

Le conseil municipal désigne, **à l'unanimité** :

- René Pois-Pompée, comme délégué ;
- Gilbert Kiezer, comme suppléant.

Retrait de l'ordre du jour : ***SÉDI : convention de transfert***

29 - Communauté de communes du pays du Grésivaudan (CCPG) : rapport d'activités 2010

Monsieur le maire rend compte du bilan d'activités 2010, que chaque conseiller municipal a reçu par courrier de la communauté de communes. Ce rapport reprend huit grands thèmes : fiche d'identité, les finances 2010, les ressources humaines et moyens généraux, l'environnement et le développement

durable/ Les déchets ménagers, l'aménagement et le développement, l'action sociale et solidaire, le cadre de vie et le panorama de l'année 2010.

30 - CCPG : avis de la commune sur le programme local de l'habitat (PLH)

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L.302-1 et suivants et R.302-1 et suivants, portant sur la procédure de validation du PLH ;

Vu la délibération n° 2 du 30 janvier 2012 de la communauté de communes du pays du Grésivaudan arrêtant le projet de PLH ;

Considérant que le projet de PLH doit être soumis pour avis au vote du conseil municipal de Saint-Maximin ;

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le PLH est un outil de programmation et de définition d'une stratégie d'action en matière d'habitat qui se décline à l'échelle des quarante-sept communes de la CCPG pour la période 2012-2017. Il s'inscrit dans les perspectives de développement du projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la région grenobloise.

Le projet de PLH a été élaboré en concertation étroite avec les communes, l'État et l'ensemble des partenaires associés, à l'occasion de plusieurs réunions de travail et de pilotage.

Il se compose :

- d'un diagnostic de la situation du logement ;
- d'un document d'orientations ;
- d'un programme d'actions détaillé qui présente les dispositions permettant d'atteindre ces objectifs.

Le diagnostic fait notamment apparaître :

- la forte attractivité du territoire malgré la cherté des marchés immobiliers et fonciers ;
- un parc de logements globalement de bonne qualité ;
- un manque de logements locatifs privés et publics ;
- des risques d'exclusion et de blocages des trajectoires résidentielles pour les ménages les plus fragiles (ménages modestes, jeunes en âge de décohabiter, personnes âgées, primo-accédants...).

À partir de ce diagnostic et s'appuyant sur un partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'habitat, le PLH définit quatre orientations stratégiques déclinées en treize actions :

Orientation 1 : Développer une offre maîtrisée de logements sur des territoires différenciés

Action 1 : Maîtriser et diversifier la production de logements.

Action 2 : Aider les communes à maîtriser l'urbanisation de leur territoire et à atteindre les objectifs du PLH.

Orientation 2 : Améliorer les parcs existants, publics et privés

Action 3 : Mobiliser les dispositifs existants et définir un dispositif d'animation approprié pour améliorer le parc privé.

Action 4 : Soutenir les bailleurs HLM dans l'amélioration des performances énergétiques des logements.

Orientation 3 : Mieux répondre aux besoins spécifiques de logement et d'hébergement

Action 5 : Proposer des solutions d'habitat adaptées aux différents modes de vie des gens du voyage ;

Action 6 : Compléter l'offre en hébergements et logements spécifiques pour des ménages n'ayant pas la possibilité de se maintenir ou d'accéder à un logement autonome ;

Action 7 : Améliorer le rapprochement entre l'offre et la demande de logements sociaux et d'hébergement ;

Action 8 : Faciliter l'accès et le maintien dans un logement adapté au vieillissement et aux handicaps physiques ;

Action 9 : Renforcer l'offre en structures spécifiques pour les personnes âgées et les personnes en déficience intellectuelle ;

Action 10 : Développer et suivre l'offre de logement répondant aux besoins spécifiques des jeunes en insertion professionnelle ou salariés ;

Action 11 : Conduire une étude sur les besoins en logements des travailleurs saisonniers.

Orientation 4 : Assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du PLH 2012-2017

Action 12 : Mettre en place un dispositif d'observation ;

Action 13 : Suivre et piloter le PLH.

Suite à la saisine de la CCPG, les communes ainsi que l'établissement public chargé de l'élaboration du SCOT rendent un avis sur le projet arrêté dans un délai de deux mois.

Au vu de ces avis, une délibération sera à nouveau soumise au conseil communautaire pour amender en tant que de besoin le projet de PLH qui sera alors transmis au préfet. Ce dernier sollicitera l'avis du comité régional de l'habitat (CRH).

Au terme de ces consultations, le PLH sera proposé au conseil communautaire pour adoption.

En cas de demande de modifications par le préfet, le PLH ne deviendra exécutoire qu'à compter de la publication et de la transmission au préfet d'une délibération apportant ces modifications.

En ce qui concerne notre commune, monsieur le maire précise que la déclinaison sur les différentes parties du territoire donne droit à vingt et un logements sur les six ans du PLH, ce qui représente une moyenne de 3,5 logements neufs par an, non comprises les réhabilitations d'habitations existantes ni la transformation des granges.

Un recensement sur les dix dernières années permet d'établir le bilan suivant : quarante-neuf habitations neuves dont vingt-deux habitations individuelles et vingt-sept habitations réparties dans deux logements collectifs (onze logements) et dans deux lotissements (vingt logements).

Sans nouveaux lotissements, la moyenne de 3,5 logements neufs par an devrait être raisonnable.

Le conseil municipal donne, **à l'unanimité**, un avis favorable au projet de PLH.

31 - Compte rendu d'exercice de délégations du conseil au maire

- 7 février 2012 (décision 2012-001) : signature du contrat de maintenance 2012 de progiciels Magnus avec la société Berger-Levrault (231, rue Pierre et Marie Curie - CS57605 - 31676 Labège), pour un montant de 1 185,97 € HT, soit 1 418,42 € TTC ;
- 24 février 2012 (décision 2012-002) : achat d'un véhicule d'occasion Peugeot Bipper standard à la société SICMA SA Grenoble (237, cours de la Libération - BP 2348 - 38033 Grenoble cedex 2), pour un montant de 10 237,50 € TTC.

Informations diverses

- *Fêtes et cérémonies* : assemblée générale de l'association Arcade, dimanche 1^{er} avril (Pontcharra, gymnase César Terrier, 10 heures) ; intervention sur notre commune le mardi 3 avril, à l'école, en journée, puis conférence avec débat, à 20 h 30, dans la salle polyvalente.
Gérard Bricalli précise que la commission Fêtes et Cérémonies travaille actuellement sur l'organisation des Fêtes de la Tour du 27 mai prochain.
Patrick Ceria fait part des remerciements de l'association Mimi na Wewe pour le concert du 17 mars et évoque la reconduction de l'animation intercommunale Cinétoiles sur la commune cet été.
- *Patrimoine* : Patrick Ceria annonce que, dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR) géré par la CCPG, les cartes des trois sentiers concernant notre commune devraient prochainement être imprimées.
Espace Belledonne : restitution de l'enquête sur les valeurs du patrimoine de Belledonne (faune, flore, géologie...). Il y aurait une richesse qui pourrait rendre possible la création d'un parc naturel régional.
- *Urbanisme* : Emmanuel Gilbert évoque le questionnaire PLU qui sera diffusé d'ici fin mars (pour réponse au 11 avril) avec un numéro des *Échos de Bramefarine*. Le séminaire des élus pour travailler sur le PADD aura lieu le 5 mai 2012.
- *Syndicat intercommunal de la gendarmerie du haut Grésivaudan* : Odile Chabert précise que le comité syndical du 16 mars a décidé le remboursement anticipé de l'emprunt en 2014, suite à la dissolution du syndicat prévue fin 2013-début 2014.

René POIS-POMPÉE : présent

Gérard MATHON : présent

Gérard BRICALLI : présent

Jean-Pierre CHENEVIER : présent

Gilbert KIEZER : présent

Arlette AGUETTAZ : présente

Patrick CERIA : présent

Jacques VIRET : absent, pouvoir à F. De Bock

Emmanuel GILBERT : présent

Denis BUISSARD : absent

Pierre FOUILLET : présent

Françoise DE BOCK : présente

Louis PAQUET : présent

Laurent AUGUSTIN : présent

Odile CHABERT : présente.